

*Demande relative au tarif bi-énergie commerciale,  
institutionnelle et industrielle (tarif BT)*

R-3531-2004

28 juin 2004

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3531-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 28 juin 04
Pièces n°: HQD-3 DOC.2

---

HQD 3 doc. 2

# Justification de la demande

---

- ❑ Considérations économiques
  - Non rentabilité du tarif BT
- ❑ Considérations énergétiques
  - Problématique d'approvisionnement
- ❑ Considérations commerciales
  - Atténuation de l'impact sur la clientèle du tarif BT
  - Équité vis-à-vis l'ensemble de la clientèle

## Non rentabilité des ventes au tarif BT

---

- Revenu unitaire de l'ordre de 3,6 ¢/kWh
- Coût d'approvisionnement de 7,3 ¢/kWh (plus pertes)

	2004	2005
Énergie (GWh)	1 839	1 857
Revenus (M\$)	66	67
Coûts (M\$)		
Approvisionnement	145	146
Transport	0	0
Distribution	8	8
Manque à gagner (M\$)	-86	-87

## Non rentabilité des ventes au tarif BT (suite)

---

- ❑ Compte tenu du niveau actuel du tarif BT, pour que les ventes soient rentables il faudrait trouver un approvisionnement à 3,1 ¢/kWh
  - Caractère "interruptible" du tarif BT: 0,25 ¢/kWh
  - Aucune valeur de la clause de pénurie
- ❑ Pour rendre le tarif BT rentable il faudrait hausser le coût de l'énergie au-delà de 7,0 ¢/kWh
  - À ce niveau, le tarif BT n'est plus concurrentiel

# Problématique d'approvisionnement

---

	2005	2006
<b>Approvisionnements additionnels requis</b>		
Ensemble de la charge (TWh)	4,3	7,1
Incluant charge au tarif BT (TWh)	2,2	2,2
<i>Charge au tarif BT qui peut passer au combustible (TWh)</i>	1,5	1,5
Charge au tarif BT (MW)	600	600
<i>Charge au tarif BT qui peut passer au combustible (MW)</i>	440	440

# Proposition globale

---

- Abrogation du tarif BT le 1<sup>er</sup> avril 2006
- Nouvelle option en gestion de la consommation dès le 1<sup>er</sup> avril 2006
- Incitatif financier aux clients pour passer au combustible à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2004
- Services conseils professionnels
- Tarif de transition pour les clients qui utilisent le tarif BT pour les usages de photosynthèse à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005
- Le cas échéant, augmentation du tarif BT le 1<sup>er</sup> avril 2005 selon la hausse moyenne qui sera accordée par la Régie pour l'ensemble des tarifs du Distributeur

## Abrogation le 1<sup>er</sup> avril 2006

---

- Délai raisonnable pour la mise à niveau des systèmes
- Délai nécessaire pour le déploiement d'une nouvelle option de gestion de la consommation
  - Consultation des clients potentiels afin de définir les modalités tarifaires
  - Approbation de la nouvelle option tarifaire par la Régie,
  - Choix, acquisition et installation des instruments de communication
  - Ajustement des systèmes de relève et de facturation

# Nouvelle option en gestion de la consommation

---

## Plusieurs consultations des clients

- Groupes de discussion, rencontres techniques, sondage
- Plusieurs concepts testés

## Résultats

- Intérêt limité, mais potentiel chez les gros clients qui ont les ressources pour faire de la gestion de l'énergie
- Maintien du parc bi-énergie
  - *Près de 90 % des clients conserveraient leurs équipements électriques*

## Option retenue : électricité interruptible

- Similaire à celle offerte à la grande entreprise
- Se greffera au tarif M dès le 1er avril 2006

## Consultation à venir auprès des clients intéressés

---

# Incitatif financier

---

## □ Objectifs

- Compensation aux clients du tarif BT pour qu'ils passent aux combustibles dès le 1<sup>er</sup> décembre 2004
- Simplicité d'application
- Équité pour l'ensemble des consommateurs

## □ Modalités

- "Rachat" de 16 mois de consommation à 2,25 ¢/kWh
- Ajustement en fonction du prix des combustibles au mois d'août 2004
- Retrait du tarif BT avant le 1<sup>er</sup> décembre 2004
- Crédit de 1,75 ¢/kWh pour 15 à 12 mois de consommation pour un retrait entre le 1<sup>er</sup> décembre 2004 et le 1<sup>er</sup> avril 2005

## Incitatif financier (suite)

---

- Réduction des besoins d'approvisionnements (440 MW et 1,5 TWh)
- Valeur globale prévue de 42 M\$
- En moyenne, un client qui quittera le tarif BT avant le 1<sup>er</sup> décembre 2004 recevra 14 000 \$
- État des systèmes
  - 86 % des systèmes entièrement fonctionnels
  - 10 % des systèmes partiellement fonctionnels
    - *Dans 50 % des cas, investissements requis < 10 000\$*
  - Les mises à niveau ne doivent pas nécessairement être réalisées dès 2004

# Offre d'un tarif de transition

---

- ❑ Usage de photosynthèse chez les serristes
  - Usage captif à l'électricité : 45 GWh pour 60 clients
  - Les charges qui passent au tarif de transition ne sont pas admissibles à l'incitatif
- ❑ Majoration de 8 % du tarif BT chaque 1<sup>er</sup> avril à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005 et au-delà de l'augmentation moyenne de l'ensemble des tarifs
- ❑ La majorité des clients passeront au tarif D autour de 2012
  - Le tarif D offre un avantage sur les tarifs de moyenne puissance

## Services conseils professionnels

---

- Besoin manifesté par les clients
- Seront offerts
  - Gabarits d'aide à la décision et guides techniques
  - Force commerciale mise à contribution
  - 800 études techniques personnalisées
- Adaptation de la communication et du soutien technique selon les particularités des secteurs touchés.
- Budget global de 2,4 M\$

# Conclusion

---

- En continuité avec la demande d'abrogation d'octobre 2001
- Proposition qui respecte les décisions antérieures de la Régie
  - Démonstration de la non rentabilité du tarif BT basée sur des coûts d'approvisionnements réels
  - Consultation de la clientèle quant à une nouvelle option de gestion de la consommation
  - Maintien du parc bi-énergie
- Contribution à la sécurité énergétique
- Offre globale visant à atténuer l'impact de l'abrogation du tarif BT sur les clients et à faciliter leurs choix énergétiques
- Équitable envers les autres clients du Distributeur